



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 7 juillet 2022
Convocation du : 1^{er} juillet 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le sept juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Hugues QUESTE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Désiré BAILLON ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Catherine DE PARIS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Michel PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Lahcem AIT EL HAJ

DE22.106

FINANCES

**MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AUX LYCÉES
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

Autorisation - Approbation

☪

La Ville d'Armentières met à disposition des lycées de la Ville des installations sportives, intérieures et extérieures.

La collectivité est en droit de fixer elle-même le tarif pratiqué pour la mise à disposition de ces installations sportives.

Pour rappel, ce tarif est de 14, 00 € euros par heure et par plateau d'évolution depuis l'année scolaire 2016/2017. Au regard du coût engendré par le respect des protocoles sanitaires, depuis l'année scolaire 2021/2022, il a été convenu d'appliquer une augmentation d'1 euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le tarif d'utilisation à 15,00 € par heure et par plateau d'évolution pour l'année scolaire 2022/2023
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille